



PRATIQUE ATTENDUE
VÉRIFIER L'IMPACT DE LA THÉRAPIE MÉDICAMENTEUSE
SUR L'ÉTAT DE SANTÉ DU PATIENT



Le pharmacien :

- | |
|---|
| ▪ Vérifie l'impact de la thérapie médicamenteuse sur l'état de santé des patients de façon périodique et proactive en priorisant les patients vulnérables et ceux prenant des médicaments à risque. |
| ▪ Détermine la fréquence et les délais des suivis effectués en fonction des changements et des risques de développer des problèmes liés à la thérapie médicamenteuse. |
| ▪ Planifie la révision périodique de l'ensemble de la thérapie médicamenteuse des patients. |
| ▪ À la validation des ordonnances, vérifie l'impact de la thérapie médicamenteuse sur l'état de santé des patients en fonction des critères déterminés ou passe le relais à un collègue. |